

Melun, le 16 mars 2022

Le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement ayant des
SEGPA, ULIS, classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré
(Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(Pour information)

Division des personnels enseignants
DPE1
Bureau de la mobilité
Affaire suivie par :
Véronique Pezzulla
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : veronique.pezzulla@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte-Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

OBJET: Appel à candidatures poste à profil, enseignant assurant les fonctions de brigade départementale EFIV « enfants des familles itinérantes et de voyageurs » - Rentrée scolaire 2022-2023.

Le département dispose de huit postes d'enseignants exerçant les fonctions de brigades pour accompagner la scolarisation des enfants des familles itinérantes et de voyageurs, dans les mêmes conditions que les autres élèves, conformément aux articles L111-1, L122-1, L131-1, du code de l'éducation.

Un dispositif d'accompagnement est mis en œuvre par l'inspection de l'éducation nationale de la circonscription de Claye-Souilly chargée du dossier et le CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des élèves Nouveaux Arrivants et les enfants du Voyage) de Créteil. Ce dispositif prévoit des temps de formation et des temps d'échanges. A l'occasion de la rentrée scolaire 2022/2023, 1 poste est à pourvoir.

Poste vacant :

Circonscription de Coulommiers (1 poste)

MISSIONS : se référer à la fiche métier n°20 (fiche jointe)

I. Conditions et modalités de candidature

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Etre enseignant (e) titulaire du 1^{er} degré.

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation et curriculum vitae) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 08 avril 2022.**

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Madame PEZZULLA – 20 quai Hippolyte Rossignol – 77010 MELUN Cedex **avant le 14 avril 2022.**

- **Entretien devant une commission**

Les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se déroulera en **avril – mai 2022.**

II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat.

III. Conditions de nomination

Le candidat retenu sera affecté à titre définitif.

Pour le Recteur et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

*Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement
Fiche n°20*

**BRIGADE DEPARTEMENTALE
ENFANTS ISSUS DES FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS
(EFIV)**

Profil du poste :

Poste ouvert aux personnels enseignants titulaires appartenant au corps à gestion départementale des professeurs des écoles et des instituteurs de Seine-et-Marne.

L'exercice des dites fonctions implique des déplacements. Ces derniers font l'objet d'une indemnisation conformément aux dispositions réglementaires.

Missions :

- Favoriser la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) en milieu ordinaire par la conduite d'actions d'enseignement et d'accompagnement aux écoles et aux familles ;
- S'inscrire dans un travail d'équipe avec des temps réguliers de concertation, de régulation, de mutualisation afin de construire des projets individualisés, renforcer et mettre en œuvre des actions susceptibles d'améliorer l'assiduité et les résultats scolaires ;
- Dans le cadre de la continuité des apprentissages et de l'acquisition du socle commun de compétences, de connaissances et de culture, assurer le passage et le suivi des élèves de la maternelle vers l'élémentaire et de l'élémentaire vers le collège.

Compétences :

- Aptitude à des formes de travail diverses ;
- Compétences et connaissances souhaitées dans l'enseignement de la maîtrise de la langue auprès d'enfants non lecteurs ;
- Capacités relationnelles avérées pour contribuer à la construction du lien entre la famille et l'école et à la gestion des situations particulières, notamment des arrivées massives d'EFIV ;
- Capacité à proposer et à rendre compte ;
- Capacité à travailler en équipe, à écouter, à synthétiser et à communiquer ;
- Connaissance des dispositifs et des procédures de scolarisation des élèves ;
- Aptitude à inscrire son action dans une dynamique de création et d'enrichissement d'outils pédagogiques.